



Le Conseil national de l'enseignement supérieur
et de la recherche

CNESER

Élection jeudi 13 juin 2019

13 juin

CNESER

Le CNESER est une instance consultative placée auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou du ministre chargé de la recherche. Il donne son avis sur l'ensemble des questions touchant directement aux missions des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) tels que les universités, les grands établissements (Muséum, Collège de France, etc.), les instituts nationaux polytechniques, les écoles normales supérieures.

Le CNESER est consulté sur les points intéressant aussi bien la vie quotidienne dans les établissements que les grandes orientations prises en matière de politique pour l'enseignement supérieur.

Le CNESER statue en appel et en dernier ressort sur les décisions disciplinaires prises par les instances universitaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers.

LE CNESER DONNE NOTAMMENT SON AVIS SUR :

- les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche et les rapports biennaux au Parlement ;
- les bilans établis par l'État, à destination des institutions européennes, sur la mise en œuvre des stratégies européennes d'enseignement supérieur et de recherche ;
- la répartition des emplois et des moyens entre les différents établissements ;
- les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche ;
- les projets de réformes relatives à l'emploi scientifique ;
- le cadre national des formations, la liste des diplômes nationaux ainsi que les modalités et demandes d'accréditation ;
- la carte des formations supérieures et de la recherche ;
- la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de composantes ;
- la liste des formations.

Cette élection se déroulera le jeudi 13 juin 2019

LE RENOUVELLEMENT DU CNESER EST UNE ÉLECTION MAJEURE
VOTEZ UTILE VOTEZ SNPTES

Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche
Culture - Jeunesse et sports

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : <http://www.snptes.fr>



POURQUOI LE SNPTES MÉRITE-T-IL VOTRE CONFIANCE ?

Le SNPTES, Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture, est devenu l'organisation syndicale la plus représentative des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, lors des élections professionnelles de 2018.

Le SNPTES défend l'ensemble des personnels par une démarche syndicale de terrain à l'image de nos métiers, en faisant face aux faits avec rigueur, sans dogmatisme ni béatitude, avec le souci de proposer, la volonté de négocier, mais aussi la force de s'opposer chaque fois que nécessaire.

Le SNPTES revendique un grand service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Seul un investissement massif dans l'enseignement supérieur et la recherche nous permettra d'affronter les enjeux sociétaux touchant à l'environnement, à la santé ou aux défis des nouvelles technologies.

Le SNPTES souhaite promouvoir une véritable rénovation de l'attractivité des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.

ENSEMBLE OPPOSONS-NOUS :

- ↘ à l'externalisation de nos missions et de nos métiers ;
- ↘ aux suppressions de postes ;
- ↘ à la précarisation de l'emploi ;
- ↘ à l'autocratie ambiante dans certains établissements, services, labos, unités ou délégations ;
- ↘ au temps passé à chercher des financements ou à répondre à un tas d'injonctions bureaucratiques au détriment du service aux usagers, de l'enseignement ou de la recherche ;
- ↘ aux mobilités imposées par les regroupements et les restructurations des établissements, des services et des laboratoires ;
- ↘ à la mise en concurrence des personnels entre eux ;
- ↘ au rythme incessant des réformes de l'enseignement supérieur.

ENSEMBLE REVENDIQUONS :

- ↘ les moyens humains, matériels et financiers pour un service public de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- ↘ une équité entre les établissements et les conditions d'exercice
- ↘ l'amélioration de nos conditions de travail et des conditions d'études, particulièrement dans nos universités ;
- ↘ la revalorisation de nos rémunérations ;
- ↘ l'accès à une formation continue adaptée aux attentes des personnels.